



DISPOSITIF PREVENTION - Màj 08/10/2024

Accessibilité aux personnes handicapées :
nous contacter

OBJECTIF DE LA FORMATION

Maîtriser le cadre réglementaire des missions du référent SST et participer activement à la démarche de prévention au sein de l'entreprise.

COMPETENCES DEVELOPPEES

Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques. Inscire son action de salarié désigné compétent dans une démarche de prévention. Mettre en oeuvre l'évaluation des risques professionnels

Public :

Tout salarié. Pas de pré-requis.

Durée et modalité : 3 jours – 21 heures

Organisation : 10 stagiaires maximum (inter ou intra).

Moyens : salle de formation.

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels

Pédagogie : exposés théoriques, exercices pratiques, applications concrètes.

Evaluation de la formation :

Recueil personnalisé des attentes.

Évaluation formative pour validation des compétences acquises

L'évaluation de la qualité de formation se fait tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés

Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Évaluation à chaud et à froid

REFERENT SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL (SALARIE DESIGNE COMPETENT – SDC)

La formation-action référent sécurité SST permet de répondre aux obligations de l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés pour s'occuper de l'organisation de la prévention des risques professionnels. A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de maîtriser le cadre de leurs missions, d'évaluer les besoins de l'entreprise en matière de prévention et de participer activement à la mise en place d'une démarche de prévention participative adaptée aux activités de l'entreprise

CONTENU DE LA FORMATION

- 1) Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques :
Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels.
Les conséquences des risques dans l'entreprise : la santé, le travail, la performance. La santé et la performance.
Les processus d'apparition des risques professionnels. Les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle.
- 2) Inscire son action de salarié désigné compétent dans une démarche de prévention
Cerner le champ de ses missions du référent SST.
Se situer par rapports aux autres acteurs de la prévention.
Identifier les risques professionnels présents dans l'entreprise
Réaliser un diagnostic de santé et performance de l'entreprise. Proposer des formations prévention adéquates aux salariés.
- 3) Mettre en oeuvre l'évaluation des risques professionnels :
Faire participer les salariés au repérage des risques.
Communiquer de manière adaptée pour une sensibilisation efficace.
Analyser les accidents du travail.
Transcrire les risques dans le DUERP.
Proposer des actions de prévention et de protection et les transcrire dans le programme annuel de prévention.
Participer à la rédaction du plan de prévention en cas d'intervention d'entreprise extérieure.
Réaliser une veille préventive en interne et externe.

Votre contact Sybille Treard au 06 45 84 39 81